

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28170**

Intitulé

Conseiller(ère) en validation des acquis de l'expérience (VAE)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut de ressources en intervention sociale (IRIS) Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi, 333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Conseiller/la Conseillère en VAE est un expert/une experte du champ de la VAE.

Le Conseiller/la Conseillère en VAE est celui/celle qui identifie les actions VAE. Il/elle a pour mission de participer à la création de dispositifs territoriaux, d'accompagner les organisations, les salariés, les demandeurs d'emploi dans leur démarche de VAE, d'accompagner des candidats dans l'élaboration de leurs livrets de VAE et d'assurer la formation d'accompagnateurs à la VAE.

Le Conseiller/la Conseillère en VAE, selon son statut et ses responsabilités, selon les structures au sein desquelles il/elle intervient et en fonction du public, peut être amené à réaliser :

Organisation RH Administrative et RH Partenariale :

- Organisation de la veille juridique, réglementaire, scientifique
- Création des outils de suivi de l'activité
- Développement des relations avec les partenaires
- Création des outils de structuration et de contractualisation du partenariat
- Suivi budgétaire, administratif

Expertise-Conseil :

- Analyse les situations
- Réalisation des études
- Identification des besoins en VAE, sur un territoire, au sein d'entreprise, dans une perspective d'évolution professionnelle
- L'élaboration de la proposition et de l'accompagnement des stratégies appropriées en fonction des analyses et des besoins identifiés
- Prospection, négociation
- Promotion de l'offre d'accompagnement auprès de clients

Conception et Pilotage du dispositif :

- Conseil et assistance des entreprises dans l'organisation, l'élaboration et le financement de leurs dispositifs VAE
- Conseil et assistance des particuliers dans leur projet d'évolution professionnelle
- Elaboration des propositions techniques, pédagogiques, financières en réponse à des appels d'offres
- Conception des dispositifs inter entreprises
- Construction d'un maillage territorial des acteurs institutionnels et associatifs de la VAE
- Création des outils d'évaluation de la qualité
- Coordination des équipes projets, manager et animer une équipe
- Organisation des séances d'information (collectives, individuelles)
- Formation des accompagnateurs à la VAE

Guidance-facilitation :

- Conception, mise en oeuvre, pilotage du dispositif d'accompagnement
- Evaluation des actions d'accompagnement
- Développement des moyens pédagogiques
- Animation des actions pédagogiques dans le cadre de l'accompagnement du candidat à la réalisation de son dossier et à la présentation au jury
- Participation en tant que membre du jury pour délivrer le certificat, le diplôme ou le titre
- Réalisation d'un bilan post VAE. Elaboration et mise en oeuvre un plan d'action en cas de non validation ou de validation partielle

Les capacités attestées :

RH Administrative-organiser et suivre des dispositifs

Contractualiser les partenariats, formaliser les dispositifs.

Elaborer un contrat de partenariat ou d'accompagnement.

Présenter et argumenter le contrat.

Communiquer-informer des procédures de VAE

Accueillir, informer et orienter un partenaire, un groupe, un candidat.

Conseiller à partir d'un diagnostic

Elaborer une note d'aide à la décision.

Mettre en place un dispositif de VAE

Animer, conduire, motiver et mobiliser une équipe,

Organiser et coordonner les interventions.

Accompagner un/e candidat/e à la VAE

Développer un dispositif pédagogique incluant la préparation du candidat au passage devant le jury VAE.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi/métier de Conseiller/Conseillère en VAE peut s'exercer dans un organisme de formation, un cabinet conseil en ressources humaines, Services RH des petites, moyennes et grandes entreprises, dans une chambre consulaire, une collectivité territoriale, un OPCA...,

Le Conseiller/la Conseillère en VAE est un/une expert/experte de la VAE et peut intervenir dans les secteurs :

1. des ressources humaines : Assistant/Assistante RH, Responsable RH, Responsable Formation,).
2. de la formation : Formateur/Formatrice, Coordinateur/Coordinatrice Pédagogique, Responsable de Projets de Formation,).
3. du conseil en évolution professionnelle, de l'insertion : Consultant/Consultante ou Conseiller/Conseillère en Evolution Professionnelle, Conseiller/Conseillère ou Consultant/Consultante en Insertion Professionnelle.
4. du conseil : Formateur/Formatrice, Consultant/Consultante, Responsable Pédagogique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

K2101 : Conseil en formation

K2111 : Formation professionnelle

M1502 : Développement des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'évaluation en vue de la certification

DC1 Organisation RH Administrative et RH Partenariale

Mise en situation (écrit) :

A la demande d'une entreprise, proposer un plan de communication de démarche VAE

DC2 Expertise-Conseil

Etude de cas et soutenance orale :

Expertiser un besoin contextualisé soit dans une entreprise, soit sur un territoire, soit dans un secteur d'intervention

Elaborer une réponse de conseil à un besoin contextualisé, soit dans une entreprise, soit sur un territoire, soit sur un secteur d'intervention

DC3 Conception et Pilotage du dispositif

Faire une proposition d'ingénierie de dispositif pour une entreprise (écrit)

Réaliser un dossier d'accompagnement d'équipe

DC4 Guidance facilitation

Construire un référentiel d'évaluation de la qualité du dispositif (écrit)

Préparer la mise en oeuvre d'un atelier d'écriture de l'expérience (dossier)

Simulation d'un jury (jeux de rôles) et exploration d'une évaluation de jury en vue de concevoir un dispositif post validation

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28170 - Accompagner un/e candidat/e à la VAE	Descriptif : - Développer un dispositif pédagogique incluant la préparation du/de la candidat/e au passage devant le jury VAE. Modalités d'évaluation : Etude de cas : Elaboration de la mise en oeuvre d'un atelier d'écriture. Elaboration de la mise en oeuvre d'un atelier de préparation au passage devant un jury. Un certificat sera délivré prouvant l'acquisition des compétences professionnelles du 5ème Bloc de compétences
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28170 - RH Administrative-organiser et suivre des dispositifs	Descriptif : - Contractualiser les partenariats - Formaliser les dispositifs. Modalités d'évaluation : Etude de cas : Elaboration d'un contrat de partenariat ou d'accompagnement. Soutenance orale du contrat. Un certificat sera délivré prouvant l'acquisition des compétences professionnelles du 1er Bloc de compétences

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28170 - Communiquer-informer des procédures de VAE	<p>Descriptif : Accueillir, informer et orienter un partenaire, un groupe, un candidat.</p> <p>Modalité d'évaluation : Etude de cas : A la demande d'une entreprise: proposition d'un plan de communication. Soutenance oral du plan de communication. Un certificat sera délivré prouvant l'acquisition des compétences professionnelles du 2ème Bloc de compétences</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28170 - Conseiller à partir d'un diagnostic	<p>Descriptif : - Elaborer une note d'aide à la décision.</p> <p>Modalité d'évaluation : Etude de cas Un certificat sera délivré prouvant l'acquisition des compétences professionnelles du 3ème Bloc de compétences</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 28170 - Mettre en place un dispositif de VAE	<p>Descriptif : - Animer, conduire, motiver et mobiliser une équipe. - Organiser et coordonner les interventions.</p> <p>Modalités d'évaluations : Etude de cas : Réalisation d'un dossier d'accompagnement d'équipe, incluant l'organisation nécessaire. Un certificat sera délivré prouvant l'acquisition des compétences professionnelles du 4ème Bloc de compétences</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé par : •Un/e formateur/trice intervenant/e dans le cursus de formation, •Un/e professionnel/le représentant/e des employeurs/euses, •Un/e professionnel/le représentant/e des salariés/es.
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est composé par : •Un/e formateur/trice intervenant/e dans le cursus de formation, •Un/e professionnel/le représentant/e des employeurs/euses, •Un/e professionnel/le représentant/e des salariés/es.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé par : •Un/e formateur/trice intervenant/e dans le cursus de formation, •Un/e professionnel/le représentant/e des employeurs/euses, •Un/e professionnel/le représentant/e des salariés/es.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé par : •Un/e formateur/trice intervenant/e dans le cursus de formation, •Un/e professionnel/le représentant/e des employeurs/euses, •Un/e professionnel/le représentant/e des salariés/es.

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		Le jury est composé par : <ul style="list-style-type: none"> •Un/e formateur/trice intervenant/e dans le cursus de formation, •Un/e professionnel/le représentant/e des employeurs/euses, •Un/e professionnel/le représentant/e des salariés/es.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 Mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 Juin 2013 portant enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Conseiller en VAE" avec effet au 13 Février 2009, jusqu'au 16 Juin 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Conseiller(ère) en validation des acquis de l'expérience (VAE) " avec effet au 16 Juin 2016, jusqu'au 21 avril 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nb moyen de certifié annuellement : 10

Autres sources d'information :

<http://www.institut-iris.fr>

Carif Oref, DOKELIO

Institut IRIS

Lieu(x) de certification :

Institut de ressources en intervention sociale (IRIS) : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [ASNIERES-SUR-SEINE]

IRIS

6 bis, Rue Denis Papin

92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IRIS - 6 bis, Rue Denis Papin - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Historique de la certification :

Certification précédente : Conseiller en VAE